



**CONVENTION
DES NATIONS UNIES
SUR LE DROIT DE LA MER**

Distr.
GENERALE

LOS/PCN/133
17 janvier 1994
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

COMMISSION PREPARATOIRE DE L'AUTORITE
INTERNATIONALE DES FONDS MARINS ET
DU TRIBUNAL INTERNATIONAL DU DROIT
DE LA MER

Douzième session
Kingston (Jamaïque)
7-11 février 1994

NOTE DU SECRETARIAT SUR L'ORDRE DU JOUR PROVISOIRE
DE LA DOUZIEME SESSION

1. Le Secrétariat a été prié de fournir des informations complémentaires sur l'ordre du jour provisoire de la douzième session de la Commission préparatoire (LOS/PCN/132) qui a été distribué aux délégations en même temps que l'invitation à la session.

2. En réponse à cette demande, le Secrétariat a annoté comme suit le point 5 de l'ordre du jour provisoire intitulé : "Questions à examiner compte tenu de l'entrée en vigueur imminente de la Convention" :

a) Application de la résolution II de la troisième Conférence des Nations Unies sur le droit de la mer, notamment :

- i) Examen du rapport du Groupe d'experts techniques, réuni conformément au paragraphe 12 de l'annexe du document LOS/PCN/L.87;
- ii) Exécution des obligations souscrites par les investisseurs pionniers enregistrés et les Etats certificateurs intéressés;
- iii) Délivrance à chaque investisseur pionnier des certificats de conformité [résolution II, par. 11 a)];

b) Rapport contenant les recommandations à présenter à la réunion des Etats parties à la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer au sujet des dispositions pratiques à prendre en vue de la création du Tribunal international du droit de la mer (résolution I, par. 10);

c) Rapport sur toutes les questions relevant du mandat de la Commission préparatoire, à l'exception de celles mentionnées à l'alinéa b) ci-dessus, à présenter à l'Assemblée de l'Autorité internationale des fonds marins à sa première session (résolution I, par. 11);

d) Etablissement de l'ordre du jour provisoire de la première session de l'Assemblée et du Conseil de l'Autorité et, le cas échéant, formulation des recommandations relatives aux points de cet ordre du jour [résolution I, par. 5 a)];

e) Formulation de recommandations concernant le budget pour le premier exercice financier de l'Autorité [résolution I, par. 5 c)];

f) Dispositions relatives à l'organisation de la première session de l'Assemblée de l'Autorité mentionnée au paragraphe 3 de l'article 308 de la Convention (résolution I, préambule);

g) Mesures à prendre en vue de dissoudre la Commission préparatoire et de transférer ses biens et archives à l'Autorité (résolution I, par. 13).

3. En outre, au cours de cette session, le Groupe de la formation devra notamment sélectionner les stagiaires qui participeront aux programmes de formation offerts par les investisseurs pionniers enregistrés ci-après : Inde, Association chinoise de recherche-développement concernant les ressources minérales des fonds marins (COMRA) et Organisation mixte Interoceanmetal (IOM).

4. Par ailleurs, le Groupe de la formation voudra peut-être envisager l'élaboration d'un rapport final contenant les recommandations ayant trait, notamment, au suivi des programmes de formation.
